

**COMITE SYNDICAL
REUNION DU 29 MARS 2022
En visioconférence**

**Délibération n° 22-11 : Vote du compte administratif 2021 et du compte de gestion 2021 du
syndicat mixte**

VU les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'article L 5722-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales
VU l'arrêté préfectoral n°523 en date du 22 décembre 2011 portant création du Syndicat mixte
dénommé « Syndicat mixte de l'aéroport de Saint-Etienne Bouthéon »
VU les arrêtés préfectoraux n° 292 du 25 octobre 2013, n°73 du 24 mars 2016 et n°240 du 7 août
2017 portant modifications des statuts du Syndicat mixte désormais dénommé « Syndicat mixte de
l'aéroport Saint-Etienne Loire »

Le Comité syndical se réunit à l'effet d'approuver le compte administratif du syndicat mixte et
d'examiner le compte de gestion de l'année écoulée.

Présents : Mesdames Sylvie BONNET, Irène BREUIL, Nadia SEMACHE
Messieurs Jean-Yves BONNEFOY, Pierrick COURBON, Jordan DA SILVA, François DRIOL,
Gérard DUBOIS, Luc FRANCOIS, Eric LARDON, Pierre LARDON, Yves PARTRAT, Gaël
PERDRIAU, Daniel VILLAREALE

Pouvoirs : Monsieur Christophe BAZILE donne pouvoir à Monsieur Eric LARDON
Monsieur Georges HALLARY donne pouvoir à Monsieur François DRIOL
Monsieur Jérémie LACROIX donne pouvoir à Monsieur Yves PARTRAT
Monsieur Hervé REYNAUD donne pouvoir à Monsieur Gaël PERDRIAU
Monsieur Jean-Pierre TAITE donne pouvoir à Monsieur Gérard DUBOIS
Monsieur Philippe VALENTIN donne pouvoir à Madame Irène BREUIL

Excusés : Monsieur M. Sylvain DARDOUILLER

**VOTE A LA MAJORITE ABSOLUE
DES VOIX EXPRIMEES**

Les tableaux suivants visent à présenter le compte administratif 2021.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Fonctionnement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.67- Participation au déficit de l'aéroport	1 428 000,00	1 428 000,00	0,00
Chap.011- Charges à caractère général	196 000,00	92 521,71	0,00
* Assurances	19 000,00	18 742,71	0,00
* Annonces et insertions	2 000,00	0,00	0,00
* Taxes foncières	135 000,00	73 779,00	0,00
* Remboursement de frais à des tiers	40 000,00	0,00	0,00
Chap.66- Intérêts	71 000,00	69 985,41	0,00
Chap 012 - Charges de personnel	8 000,00	6 838,01	0,00
mise à disposition du personnel	8 000,00	6 838,01	0,00
Chap 042- Opération d'ordre de transfert entre sections	215 000,00	148 254,90	0,00
Dotations aux Amortissements	210 000,00	148 254,90	
Valeur comptable des éléments actifs cédés	5 000,00	0,00	
Chap.022- Dépenses imprévues	14 412,34	0,00	0,00
Chap.023- Virement à la section d'investissement	1 185 500,00	0,00	0,00
Total	3 117 912,34	1 745 600,03	0,00

**SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT
SAINT-ÉTIENNE LOIRE**

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.74- Participations (contributions des partenaires)	1 461 000,00	1 461 000,00	0,00
* Département de la Loire	628 230,00	628 230,00	0,00
* Saint-Etienne Métropole	445 605,00	445 605,00	0,00
* CCI LYON METROPOLE Saint Etienne Roanne	219 150,00	219 150,00	0,00
* Loire Forez agglomération	102 270,00	102 270,00	0,00
* CC de Forez Est	65 745,00	65 745,00	0,00
Chap.75- Autres produits de gestion courante	237 500,00	252 870,63	0,00
Redevance d'occupation du domaine public	237 500,00	237 500,00	0,00
Refacturation taxe foncière		15 370,63	0,00
Chap.77- Produits exceptionnels	5 000,00	311 383,70	0,00
Remboursement participation au déficit de l'aéroport		311 383,70	0,00
Produits des cessions d'éléments d'actifs	5 000,00	0,00	0,00
Chap.002- Résultat de fonctionnement reporté	1 414 412,34	0,00	0,00
Total	3 117 912,34	2 025 254,33	0,00

Résultat de fonctionnement antérieur :	+ 1 414 412,34 €
Résultat de fonctionnement 2021 (excédent) :	+ 279 654,30 €
Résultat de fonctionnement cumulé :	+ 1 694 066,64 €

Un remboursement de la participation au déficit au titre de l'exercice 2020 a été comptabilisé à hauteur de 311 383.70 € en recette.

Il correspond à la différence entre la participation au déficit prévu pour l'année 2020 soit 1 184 000 € et le déficit réalisé en 2020 soit 872 616.30 €.

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Investissement

Dépenses	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.21- Immobilisation corporelles	215 000,00	125 535,52	0,00
Remboursement des investissements CCI de 2020	177 000,00	111 091,26	0,00
Matériel informatique	15 000,00	9 985,86	0,00
autres immobilisations corporelles	0,00	4 458,40	0,00
Acquisitions foncières Démolition (bande des 300 m)	23 000,00	0,00	0,00
Chap.20- Immobilisation incorporelles	13 500,00	13 468,00	0,00
<i>Frais études</i>	2 600,00	2 600,00	0,00
<i>Concession et droits assimilés (Logiciels)</i>	10 900,00	10 868,00	0,00
Chap.23- Immobilisation en cours	800 100,00	3 840,00	0,00
Investissements pour mises aux normes	20 000,00	0,00	0,00
Travaux bâtiments et clôtures	95 000,00	0,00	0,00
Travaux de démolitions	85 100,00	3 840,00	0,00
Autres dépenses	600 000,00		
Chap.16- emprunt et dettes assimilées	371 900,00	370 296,07	0,00
Amortissement de l'emprunt	287 000,00	285 396,07	0,00
<i>Autres dettes (solde acquisition bande des 300 m)</i>	84 900,00	84 900,00	0,00
Chap.001- Solde exécution de la section d'investissement reporté	625 885,26	0,00	0,00
Total	2 026 385,26	513 139,59	0,00

Recettes	Voté	Réalisé	Reste à réaliser
Chap.040- Opération d'ordre de transfert entre sections	215 000,00	148 254,90	0,00
<i>Amortissements des immobilisations</i>	210 000,00	148 254,90	0,00
<i>immobilisations corporelles</i>	5 000,00	0,00	0,00
1068- Excédents de fonctionnement capitalisés	625 885,26	625 885,26	0,00
Chap.021- Virement de la section d'exploitation	1 185 500,00	0,00	0,00
Total	2 026 385,26	774 140,16	0,00

Solde d'exécution antérieur : - 625 885,26 €
 Résultat d'exécution d'investissement 2021 : + 261 000,57 €
 Solde d'exécution de la section d'investissement cumulé : - 364 884,69 €

**SYNDICAT MIXTE DE L'AEROPORT
SAINT-ETIENNE LOIRE**

Ainsi le résultat de clôture est constitué :

- | | |
|--|-----------------------|
| - d'un excédent de fonctionnement de : | 1 694 066,64 € |
| - d'un déficit d'investissement de : | - 364 884,69 € |
| | 1 329 181,95 € |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **approuve le compte de gestion présenté par le Comptable Public pour l'exercice 2021,**

Nombre de votants : 20 représentant 94.625% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 94.625% des voix
Vote POUR : 20 représentant 94.625% des voix
Vote CONTRE : 0
Abstentions : 0

- **approuve le compte administratif 2021 conforme au compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants :**

Monsieur Gaël PERDRIAU Président, sorti de la salle, ne prend pas part au vote

	RÉSULTAT		RESTES À RÉALISER	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes
Investissement	364 884.29		0.00	0.00
Fonctionnement		1 694 066,64	0.00	0.00
TOTAL	364 884.69	1 694 066.64	0.00	0.00

Nombre de votants : 18 représentant 82.425% des voix
Suffrages exprimés : 18 représentant 82.425% des voix
Vote POUR : 17 représentant 77.05% des voix
Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix
Abstentions : 0

- **d'affecter les résultats comme suit :**

- Reporter à la section de fonctionnement la somme de 1 329 181.95€ (article 002)
- Reporter le déficit d'investissement de - 364 884.69€ (article 001)
- Affecter à la section d'investissement la somme de 364 884.69€ (article 1068) pour la couverture du besoin de financement.

Nombre de votants : 20 représentant 94.625% des voix
Suffrages exprimés : 20 représentant 94.625% des voix
Vote POUR : 19 représentant 89.25% des voix
Vote CONTRE : 1 représentant 5.375% des voix
Abstentions : 0

A Saint-Etienne, le 29 mars 2022
Monsieur Gaël PERDRIAU
Président du Syndicat Mixte de l'Aéroport
de Saint-Etienne Loire

